

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - 2020 -

AGRICA PRÉVOYANCE



www.groupagric.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Performance financière	11
A.4 Résultats des autres activités	12
A.5 Autres informations	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	18
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	19
B.4 Système de contrôle interne	19
B.5 Fonction d'audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle	20
B.7 Sous-traitance	21
B.8 Autres informations	22
C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	23
C.1 Risques stratégiques	24
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	24
C.3 Risque de Marché	25
C.4 Risque de crédit (Défaut)	26
C.5 Risque de liquidité	26

C.6	Risque opérationnel	26
C.7	Risques juridiques et conformités	27
C.8	Autres risques importants	28
C.9	Autres informations	28
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	29
D.1	Actifs	29
D.2	Provisions techniques	35
D.3	Autres passifs	43
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	43
D.5	Autres informations	43
E.	GESTION DU CAPITAL	44
E.1	Fonds propres	44
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	46
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	49
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	49
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	50
E.6	Autres informations	50
F.	ANNEXES	51

SYNTHÈSE

En 2020, la SGAPS AGRICA PREVOYANCE présente un résultat avant impôts de 20 M€, supérieur à nos anticipations. Celui-ci résulte d'une compensation par les résultats financiers du déficit technique lié aux conséquences du contexte sanitaire sur le chiffre d'affaire et la sinistralité. L'exercice 2020 a en effet été marqué par une légère baisse de chiffre d'affaires de 10 M€, soit -1,6%, une détérioration de la sinistralité du risque arrêt de travail, alors que l'allègement de la sinistralité du risque santé pendant les périodes de confinement a été limité par le provisionnement de la taxe liée à la Covid 19 pour un montant de 6,7 M€. Le rendement des actifs gérés ressort à 4,7% en raison de l'anticipation prudente de la crise financière qui a permis de saisir des opportunités de marché, tandis que le ratio combiné se dégrade à 121%.

En termes de gouvernance, AGRICA PREVOYANCE est une SGAPS créée en 2018 par 3 membres fondateurs dédiés au monde agricole : AGRI PREVOYANCE, CCPMA PREVOYANCE et CPCEA. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux contraintes réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur la SGAPS AGRICA PREVOYANCE à travers ses adhérents concernent l'éventuelle non-réalisation du plan de développement stratégique, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, le risque de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle, qualité des données, la protection des données personnelles « RGPD », DDA), et les risques liés à la qualité de service aux clients.

La valorisation des portefeuilles d'actifs représente 7 568 M€, en progression grâce à la capitalisation et à la création de valeur liée à l'arbitrage des marchés pendant la crise. Notre comportement prudent a conservé pour objectif le rendement récurrent et la protection de l'encours plus particulièrement en désensibilisant le portefeuille action au risque de variation de marché en cours d'année.

Les provisions techniques de la SGAPS représentent 6 482 M€ en norme prudentielle. Leur meilleure estimation augmente de 374 M€, portée par les régimes de retraite CCPMA et CPCEA.

L'impact de la baisse des taux sur le passif et l'augmentation de valorisation des actifs se sont compensés et ont stabilisé l'évolution des fonds propres à 1 308 M€. Par contre l'impact de la baisse des taux en particulier sur la retraite a augmenté la mobilisation des fonds propres qui passe de 547 M€ à 698 M€.

Ces effets conjugués, liés à l'évolution du contexte économique et son impact sur les risques longs, ont fait baisser le ratio de solvabilité à 187%.

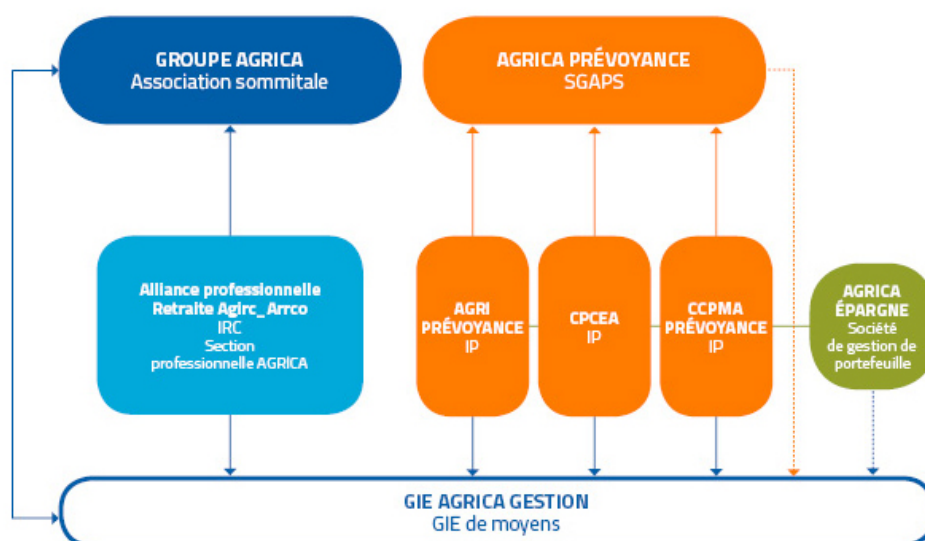
Le résultat social positif et le maintien du ratio de solvabilité à un niveau élevé dans le contexte de crise majeure vécu en 2020, démontre la résilience d'Agrica Prévoyance et la conforte financièrement dans sa stratégie de croissance.

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

Les institutions membres de la SGAPS offrent des garanties dans le cadre de conventions collectives des Organismes Professionnels Agricoles et d'entreprises de la Production Agricole. Elles proposent aussi des contrats optionnels, collectifs ou individuels, aux organismes et entreprises ainsi qu'aux retraités qui le souhaitent.

Les institutions membres de la SGAPS couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), et prévoient des complémentaires santé pour les actifs et retraités, ainsi que des régimes de retraite supplémentaire pour leurs populations.

A.1.c Objectifs et stratégies

Les institutions membres de la SGAPS ont pour clients principaux, le monde des organismes professionnels et des entreprises agricoles. Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de leurs salariés.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, la SGAPS a été créée entre CCPMA Prévoyance, AGRI Prévoyance et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2019	2020	Projection	Écart
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	617,2	607,2	599,5	7,7
Résultat technique	22,3	-52,2	-24,0	-28,2
Résultat de gestion	-21,4	-26,2	-20,4	-5,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	0,9	-78,4	-44,4	-34,0
Résultat de réassurance	-3,4	-1,8	-3,4	1,6
Résultat financier net d'it	170,0	204,5	72,3	130,2
Charge ppb & pe & pts	-138,8	-101,3	-32,3	-69,0
Résultats autres activités	0,9	1,1	0	1,1
Autres résultats	-4,6	-4,1	-6,8	2,7
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	25,0	20,0	-14,6	32,6
Charge fiscale	-18,9	-8,1	-5,1	-1,1
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	6,1	11,9	-19,7	31,5

En 2020, la SGAPS présente un résultat combiné avant impôts de 20 M€, en forte baisse de 20% par rapport à l'exercice précédent. La projection du scénario médian était de 14,6 M€.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 607,2 M€, en baisse de 1,6% par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des effets sanitaires de la crise de la Covid-19.

Le résultat assurantiel est fortement dégradé en affichant -78,4 M€ en comparaison de 0,9 M€ l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une forte augmentation de la sinistralité des garanties vies et arrêts de travail dans un contexte exceptionnel de sanitaire

Le résultat financier net d'intérêts techniques des activités représente 204,5 M€. Il est bien supérieur au montant de l'exercice 2019 qui affichait 170,0 M€. La projection s'établissait à 72,3 M€. Les marchés financiers étaient porteurs en 2020.

La contribution avant impôts des résultats des régimes de retraite supplémentaire est de 32,9 M€ en 2020, comparé à 23,0 M€ l'exercice précédent et de 15,6 M€ pour la projection, portée par les résultats financiers.

Le résultat après impôts de l'ensemble des activités représente 11,9 M€ au titre de 2020, en augmentation par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 6,1 M€ et par rapport à la projection du scénario médian ORSA qui s'établissait à -19,7 M€.

A.2.b Résultat par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	423,7	408,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-30,1	-73,3
RATIO COMBINÉ	107,8%	120,5%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2020 déficitaire avec un ratio combiné de 120,5%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 408,6 M€. Il est en baisse de 3,6% par rapport à l'exercice précédent. Il reste proche de la projection qui s'établissait à 414,4 M€.

Le résultat assurantiel se dégrade fortement en affichant -73,3 M€ en comparaison de -30,1 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné est déséquilibré fin 2020 à un niveau de 120,5%, contre un niveau de 107,8% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	74,8	73,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-9,1	5,9
RATIO COMBINÉ	121%	99%

Le chiffre d'affaires 2020 de la SGAPS relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) est en diminution de -4,2% à 73,5 M€.

Le résultat assurantiel des garanties décès est bénéficiaire de 5,9 M€ en 2020, contre un déficit de -9,1 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné des garanties vie affiche 99% à fin 2020 contre 121% à fin décembre 2019.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	162,6	154,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-14,3	-67,8
RATIO COMBINÉ	108%	147%

Le chiffre d'affaires 2019 des garanties arrêt de travail affiche 154,2 M€, en diminution de -5,1% par rapport à 2019.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est fortement dégradé avec un ratio combiné s'inscrivant à 147% à fin 2020, contre 108% constaté en 2019.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	186,3	180,9

En M€	2019	2020
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-6,8	-11,3
RATIO COMBINÉ	104%	106%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 180,9 M€ en 2020, en baisse de 2,1%, par rapport à 2019.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -11,3 M€ fin 2020 contre -6,8 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit à 106% en 2020, soit un niveau proche de celui de l'exercice précédent (104% en 2019).

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités de retraite supplémentaire

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	193,5	198,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	31,1	-58,5
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	139,0	197,5
CHARGE PPB et PTS	-147,1	-106,1
RÉSULTAT COURANT	23,0	32,9

Le chiffre d'affaires des régimes de retraite enregistre une hausse de 2,6% à 198,6 M€ due à la souscription de garanties optionnelles par de grandes entreprises (projection dans le scénario médian de 185,2 M€).

Le résultat financier net d'IT du régime représente 144,1 M€ en 2020 contre 139,0 M€ en 2019.

La charge de la provision pour participation bénéficiaire (y compris PTS) représente 106,1 M€ en 2020 contre 147,1 M€ en 2019.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 32,9 M€ pour l'exercice écoulé contre 23,0 M€ précédemment (projection dans le scénario médian de 16,8 M€).

A.2.b.6 Performance globale de souscription des activités du régime de retraite supplémentaire CCPMA

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	160,6	165,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-0,5	-22,6
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	78,9	106,9
CHARGE PPB	-72,5	-71,6
RÉSULTAT COURANT	5,9	12,8

Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire enregistre une hausse de 3,0% à 165,3 M€.

Le résultat financier net d'IT du régime représente 106,9 M€ en 2020, pour un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 3,98% (pour rappel : un résultat financier de 78,9 M€ et un rendement de 3,4 % en 2019).

La charge de la provision pour participation bénéficiaire représente 71,6 M€ en 2020 contre 72,5 M€ en 2019.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 12,8 M€ pour l'exercice écoulé contre 5,9 M€ précédemment.

A.2.b.7 Performance globale de souscription des activités du régime CCPMA RETRAITE

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	0	0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	18,3	17,3
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	25,5	37,1
CHARGE PPB	-29,5	-34,5
RÉSULTAT	14,2	19,9

Le régime CCPMA RETRAITE fait l'objet d'une gestion en run-off. Il n'y a plus d'appel de cotisations.

Le résultat assurantiel affiche un excédent de 17,3 M€ en 2020 contre 18,3 M€ l'exercice précédent.

Les placements du régime CCPMA RETRAITE présentent un résultat financier de 37,1 M€ à la fin de l'exercice 2020, soit un rendement de 5,1% (rappel 2,5% en 2019).

Le résultat conservé par l'institution, après participation bénéficiaire de 90% du résultat technique et de 85% du résultat financier, représente 19,9 M€ pour l'exercice écoulé contre 14,2 M€ en 2019.

A.2.b.8 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire (Branche 26)

M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	33,0	33,3
RÉSULTAT FINANCIER	34,7	53,5
RÉSULTAT	3,0	0,3

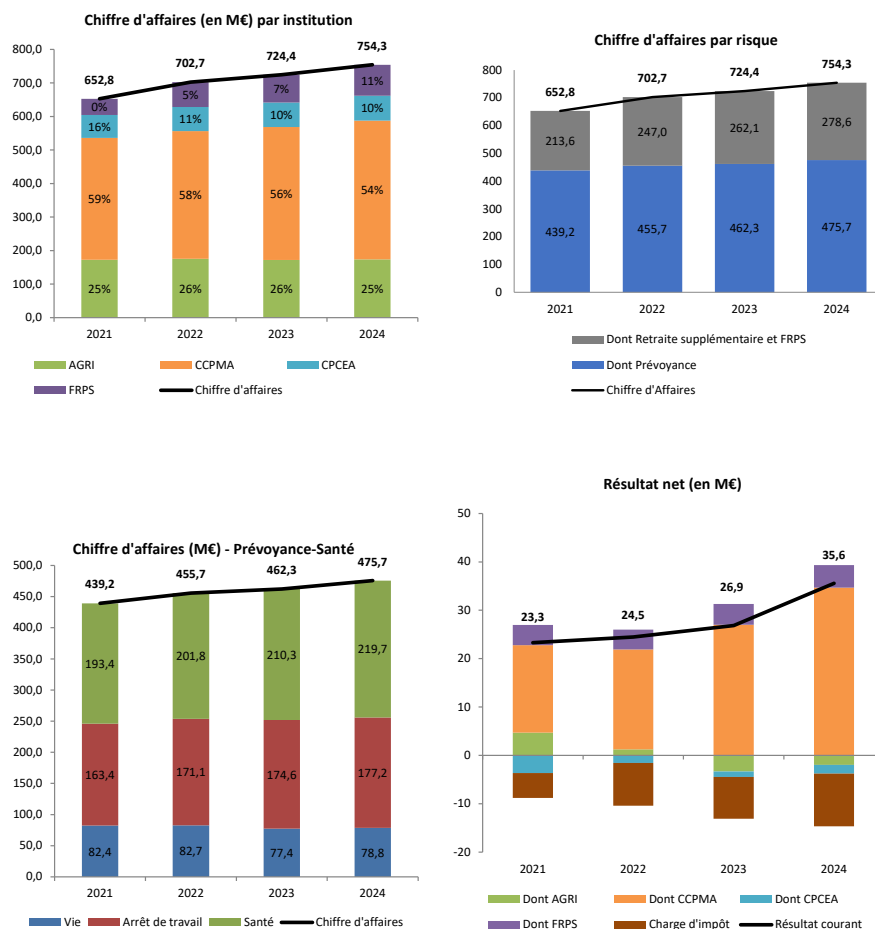
Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire Branche 26 est stable à 33,3 M€.

Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 53,5 M€ à la fin de l'exercice 2020, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 4,6% (rappel : 34,7 M€ et 3,3% en 2019).

La réglementation de la Branche 26 ne permet pas de conserver une partie du résultat financier du régime de retraite. Cependant, un prélèvement sur encours de 0,50% et de 1% sur cotisations a été mis en place au bénéfice de l'actif général depuis le 01/01/2018.

Le résultat de l'exercice 2020 représente uniquement le résultat de gestion des activités de retraite supplémentaire pour un montant de 0,3 M€.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2021-2024



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont combinés pour la première fois à fin 2018, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

Les institutions de prévoyance membres de la SGAPS sont CCPMA PRÉVOYANCE, AGRIC PRÉVOYANCE et CPCEA, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales des institutions de prévoyance SA X LOG (informatique), SC INSPIRE (Gestion de portefeuille), SAS AGRICA EPARGNE (Epargne salariale et Société de gestion), SARL Les ABIES (résidence de tourisme), SARL Les ARMILLES (résidence de tourisme), sont consolidées par mise en équivalence.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'investissements	2019	2020
Résultats net Immobilier	13 509	18 401
Résultat net portefeuille Titres	169 527	244 927
Résultat net portefeuille Trésorerie	438	396
Frais internes de placement	-929	-447
TOTAL	182 545	263 278

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 4,70%.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	943	4 015	0	-1 144	3 814
Participations	2 590	125	0	-2 595	120
OPCVM	0	199 139	-49 951	-194	148 994
TOTAL	3 533	203 279	-49 951	-3 933	152 928

Le risque de PDD a été sécurisé dès le mois de janvier puis au cours de l'été après une remontée du risque actions à la fin du premier trimestre pendant la forte chute des marchés. Le niveau de plus-values latentes en fin de période est de 15%

Frais financiers	2019 (en K€)	2020 (en K€)
Mandat immobilier	1 312	338
Mandat obligataires	5 338	5 134
Actions et OPC	880	291
Prestations de services	1 118	1 111
Frais internes de placement	929	447
TOTAL	9 576	7 321
Encours Moyen	6 838 411	7 378 166
Taux moyen global	0,14%	0,10%

Le niveau des frais financiers a pu encore être optimisé avec une baisse de 4pb.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Conformément aux objectifs de notre politique d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs a consisté à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable tout en s'adaptant à un éventuel contexte durable de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Dans un contexte de forte volatilité la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% pour l'indice CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38%), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation d'un plan de relance budgétaire massif aux Etats- Unis.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

Nous avons réalisé en grande partie le résultat 2020 dès le mois de janvier au travers notamment du changement de véhicule tactique. La classe Monétaire a été surexposée pour faire face à la seconde vague de COVID.

A.3.c Projection des performances attendues

SGAPS

RESULTAT FINANCIER en M€	2021	2022	2023	2024
Revenus financiers	141,5	134,7	147,8	161,9
Frais de placements	-10,4	-10,7	-11,1	-11,5
PDD	-54,4	43,1	-4,3	-4,3
Plus/Moins-Values Réalisées	13,4	22,3	40,2	117,5
Amortissement	-2,0	-5,6	-6,6	-7,5
Surcotes/Décotes	-3,5	-5,1	2,1	6,4
Coupons Coursus	-6,0	-4,4	-4,1	-5,1
Résultat Financier	78,7	174,5	164,0	257,5
RENDEMENT				
Placements (VNC)	5933,5	6177,6	6409,9	6734,4
Rendement	1.33%	2.82%	2.56%	3.82%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE correspond aux activités des filiales des institutions membres :

- Les activités informatiques de la société XLOG représentent une contribution au résultat de 1,1 M€.
- Les activités de la société de gestion AGRICA EPARGNE affichent une contribution au résultat de 0,2 M€.
- Les autres sociétés génèrent une contribution au résultat non significative de -0,2 M€.

Par ailleurs, les institutions membres de la SGAPS consacrent des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

AGRICA PRÉVOYANCE, met en œuvre la stratégie du Groupe en matière d'assurances de personnes. Elle est dotée d'instances paritaires et professionnelles propres dont, notamment, la Commission Stratégie. Celle-ci définit les solutions à mettre en œuvre et assure le suivi des offres et du modèle opérationnel spécifique.

Sont membres fondateurs de la SGAPS les trois institutions de prévoyance suivantes :

- AGRI PRÉVOYANCE
- CPCEA
- CCPMA PRÉVOYANCE

AGRICA PRÉVOYANCE est liée au GIE AGRICA GESTION par une convention de prestation de service.

Gouvernance

Assemblée générale

- Composition paritaire de 6 délégués.
- Attribution : modifier les statuts de la SGAPS dans toutes leurs dispositions ; autoriser la fusion de la SGAPS avec une autre Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale ; autoriser toute décision d'emprunter (cette autorisation d'emprunter, en application de l'article R931-1-29 VIII du code de la sécurité sociale étant préalablement soumise à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ; statuer sur la dissolution de la SGAPS lorsque, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, l'actif net devient inférieur à la moitié du fonds d'établissement ; approuver les comptes sociaux et combinés ; autoriser l'admission d'un nouvel organisme affilié ; autoriser le retrait d'un organisme affilié ; décider de l'exclusion d'un organisme affilié ; approuver, modifier ou résilier une convention d'affiliation ; nommer les administrateurs, les commissaires aux comptes.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège Adhérents	Collège Participants
3 La Coopération Agricole	3 CFE-CGC
4 FNCA	3 CFTC
1 FNEMSA	3 FGA-CFDT
5 FNSEA	3 FNAF-CGT
2 UDSG	3 FO

Les Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués, selon le cas, par les lois et règlements, à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAPS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Commissions

Il convient de noter que la création de AGRICA PRÉVOYANCE, au 1er janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau des Institutions de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - ⊖ Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - ⊖ Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - ⊖ Branches et Entreprises,
 - ⊖ Offre et Produits,
 - ⊖ Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - ⊖ Plan marketing et commercial,
 - ⊖ Qualité de service,
 - ⊖ Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.

Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRICOLA PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques, examiner les grands équilibres et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (depuis la création de AGRICA PRÉVOYANCE en 2018),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment au travers du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Financier.

La fonction « actuarielle » réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2020.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

AGRICA PRÉVOYANCE n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé. Il est à noter qu'à compter de 2019, deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

Les conventions d'affiliation de CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE avec la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ont été soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ Les membres du Conseil d'administration

→ Les dirigeants effectifs :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ Les fonctions clés :

- Fonction clé Conformité,

- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

AGRICA PRÉVOYANCE a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques et du Conseil d'Administration. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

Cette organisation est commune avec les membres.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par AGRICA PRÉVOYANCE est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

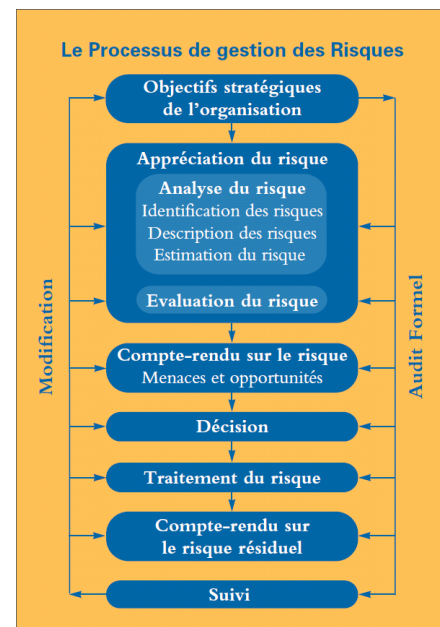
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2^{ème} trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4^{ème} trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1^{er} semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

AGRICA PRÉVOYANCE conformément à l'article 246 de la directive 2009/138/CE a procédé à la réalisation d'un rapport ORSA unique.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).

La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
 - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

B.7 Sous-traitance

AGRICA PRÉVOYANCE a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

D'une manière générale, AGRICA PRÉVOYANCE :

- définit les politiques écrites communes aux organismes affiliés ;
- approuve les politiques écrites spécifiques des organismes affiliés en veillant à leur cohérence.

Dans le cadre de ses missions, AGRICA PRÉVOYANCE coordonne les politiques d'externalisation métiers, d'externalisation de la gestion des actifs financiers et d'externalisation informatique.

Chaque politique décrit :

- le périmètre de l'externalisation,
- les critères de définition d'une activité critique ou importante,
- les activités externalisées,
- les modalités d'externalisation,
- les prestataires retenus,
- la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées par les membres de AGRICA PRÉVOYANCE sont :

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Pour l'externalisation métiers :

- Gestion des affiliations et cotisations contrats santé et prévoyance [AGRI PRÉVOYANCE]
- la gestion des appels de cotisations santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- la gestion des prestations complémentaire santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- la gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail [CPCEA] [AGRI PRÉVOYANCE]
- les opérations de distribution contrats santé [AGRI PRÉVOYANCE] [CCPMA PRÉVOYANCE]

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- mandat de gestion actions [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- mandat de gestion obligataire [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- mandat de gestion immobilière [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA].

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;

Toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

La nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle a été réalisée en 2020.

Par ailleurs, la pandémie COVID 19, a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités ont été poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel « numérisation des courriers... » a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

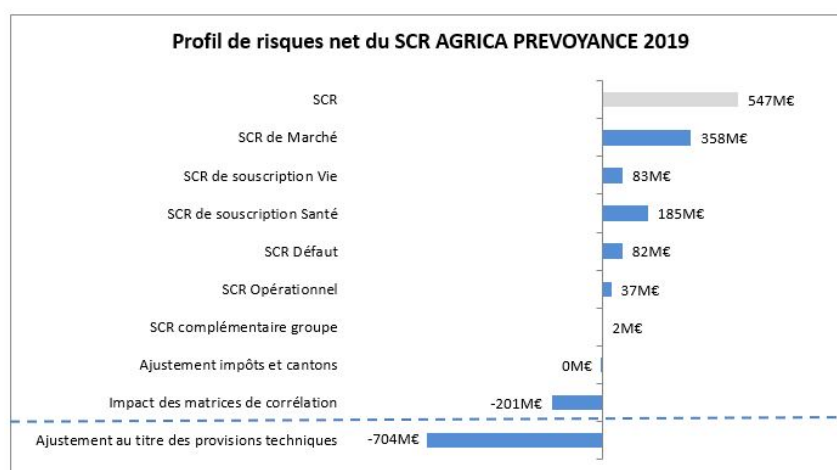
L'information de cette section est relative à la nature des risques de AGRICA PRÉVOYANCE, de ses membres et de leur environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2020 dont le rapport a été soumis en décembre 2020 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

AGRICA PRÉVOYANCE a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité dans un environnement de taux bas pour CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ;
- le risque sur la solvabilité en raison des éventuelles nouvelles mesures gouvernementales liées à la COVID 19 pour AGRI PRÉVOYANCE ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque d'absence de produit « Pacte compatible » dans le portefeuille CCPMA ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, la protection de la clientèle, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation et la Directive de Distribution des Assurances ;
- le risque sur l'appréciation et le pilotage du chiffre d'affaire lié à la DSN pour AGRI PRÉVOYANCE ;
- le risque de mauvaise gestion de la garantie charges patronales Indemnité journalière pour AGRI PRÉVOYANCE ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients, entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens. Celles-ci sont en cours et doivent être poursuivis.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -201M€ liés à la corrélation entre les familles de risques
- -704 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de AGRICA PRÉVOYANCE et de ses membres. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de AGRICA PRÉVOYANCE ou de ses membres sur leur secteur professionnel pourrait affecter significativement leur situation. L'institution CCPMA est particulièrement attentive à enrichir son portefeuille d'un produit PACTE compatible.

→ Orientation stratégique

AGRICA PRÉVOYANCE a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Concentration de portefeuille

AGRICA PRÉVOYANCE est constituée de trois institutions exposées à la concentration du portefeuille.

→ Réputation

AGRICA PRÉVOYANCE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

→ La gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 79 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont donc exposés au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont exposés aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ Souscription régime de retraite supplémentaire CPCEA

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de AGRICA PRÉVOYANCE et de ses membres.

→ **La Gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau des Institutions membres.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ont souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. En matière d'atténuation de risque, AGRI PRÉVOYANCE a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle.

La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 66 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

Avec les engagements à long terme pour la retraite supplémentaire, les facteurs de risques financiers sont déterminants.

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : notamment pour les engagements en retraite supplémentaire. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

La pandémie COVID 19 entraîne une incertitude supplémentaire même si le secteur professionnel Agricole est moins impacté.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés ;

La pandémie COVID 19 a accentué ce risque sur l'année 2020. Les managements actions ont été renforcés pour avoir un niveau de liquidité plus significatif et la capacité à mobiliser rapidement des positions financières.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2020 est de ... millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

- **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivis.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

- **Sous-traitance**

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne et de pilotage.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion Immobilier (sauf pour AGRICOLA PRÉVOYANCE). Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

Le risque de sinistre informatique et le plan de continuité d'activité font l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont conformes.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

La Pandémie COVID 19, a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités ont été poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite, liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel (numérisation des courriers...) a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 90 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de AGRICOLA PRÉVOYANCE du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque sur la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler. La recherche des bénéficiaires et la mise en œuvre des règlements se déroulent conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ses sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre. Le dispositif sur le gel des avoirs et le contrôle d'homonymie sont mis en place.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres bénéficient d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action mis en place.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

C.8 Autres risques importants

Les membres de AGRICA PRÉVOYANCE sont exposés au facteur de risque suivants :

→ **Fraude externe**

De par leurs activités, les membres de AGRICA PRÉVOYANCE sont exposés au risque de fraude. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres déploient avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

→ **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquelles nous avons fait face en 2020, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

AGRICA PRÉVOYANCE a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2020.

C.9 Autres informations

Le groupe prudentiel présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2020

En 2020 le contexte financier a été dominé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques obligeant les Banques Centrales à injecter plus de 6 500 milliards de dollars sur les marchés, via notamment des achats d'obligations.

Une réponse forte à la pandémie de coronavirus, mais qui accroît encore la dépendance des investisseurs. Pour faire face à la crise les entreprises ont levé des montants records de dettes et de fonds propres (près de 3 800 milliards de dollars au niveau mondial).

En Europe, les financements obligataires ont atteint un nouveau sommet et les augmentations de capital ont doublé par rapport à 2019. Le choc sur les marchés s'est caractérisé par une hausse de la volatilité avec de fortes amplitudes dans un intervalle de temps très court et la poursuite de la baisse des taux et des spreads de crédit.

Toutefois la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38% CAC 40), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation du nouveau plan de relance budgétaire américain.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale Européenne, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2020 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	1 392 554 759,16	18,39%
Obligations d'entreprises	2 823 182 366,66	37,29%
Actions	326 758 170,50	4,32%
Dont actions non cotées	5 343 699,08	0,07%
Dont SCI	300 425 811,42	3,97%
Dont participations (hors SCI)	9 820 500,00	0,13%
Fonds d'investissement	2 120 839 604,74	28,01%
Dont OPC Mixtes	493 148 045,74	6,51%
Dont OPC Actions	1 258 003 496,64	16,61%
Dont OPC Obligataires	76 242 533,84	1,01%
Dont FPCI	127 613 360,09	1,69%
Dont OPC Monétaires	165 832 168,43	2,19%

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Trésorerie et Dépôts	462 608 956,28	6,11%
Prêts	132 914 315,91	1,76%
Immobilisations corporelles	312 999 000,01	4,13%
Total Actif	7 571 857 173,26	100,00%

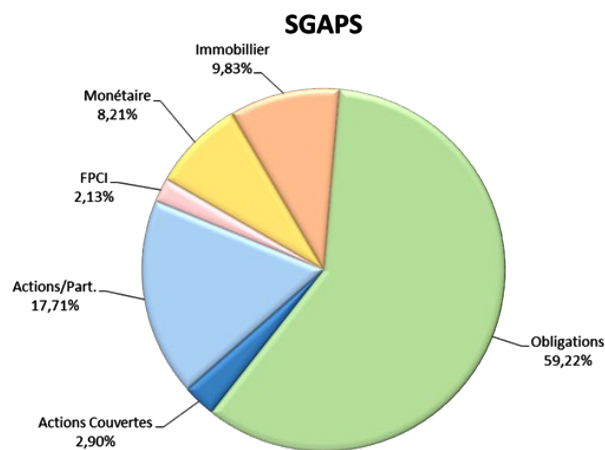
Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 7 572 M€ fin 2020 contre 7 193 M€ auparavant.

L'appréciation de 379 M€ correspond à une évolution de 5% dont 60 M€ sont liés à la capitalisation, 263 M€ aux revenus du portefeuille et 56 M€ à l'effet Marchés.

Répartition de l'actif par classe

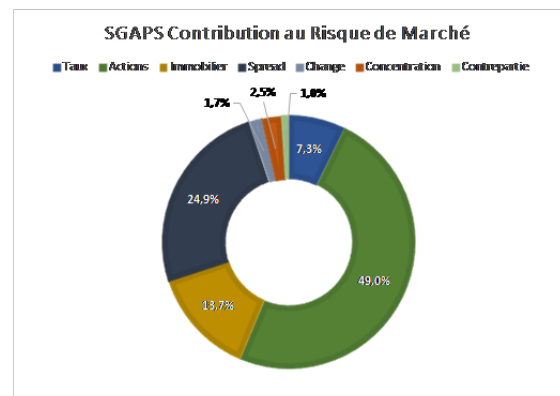
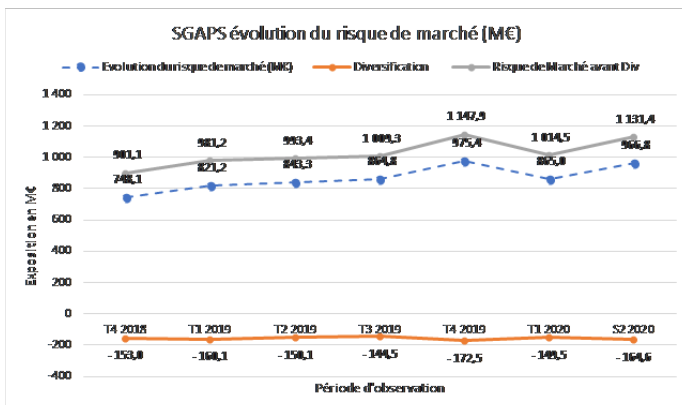
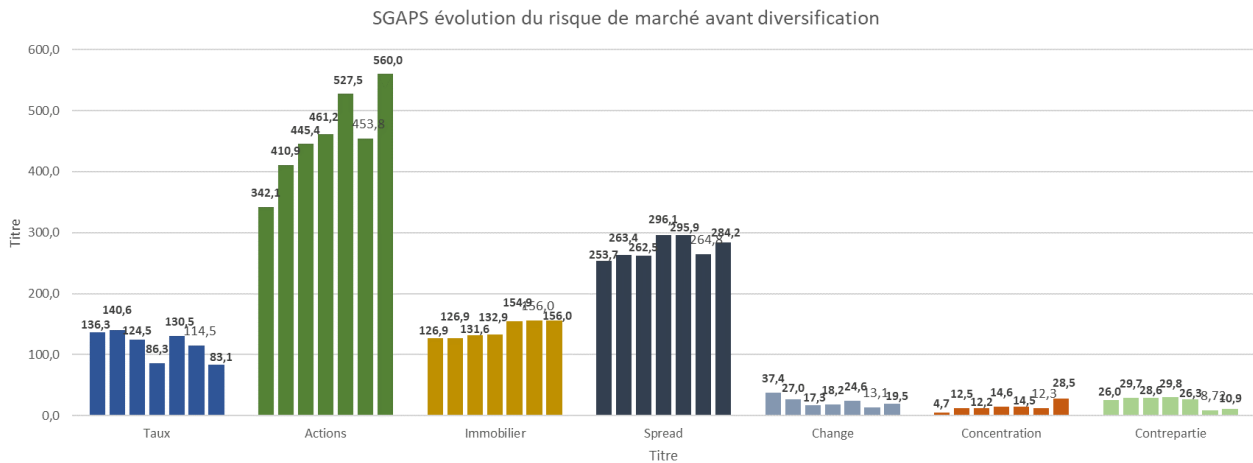
Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 4 216 M€. L'immobilier représente 746 M€ (SCI, prêts et immobilisations corporelles), les actions en direct 327 M€ et les participations 10 M€ (hors SCI). Les fonds communs de placements constitués à 59% d'OPCVM actions s'élèvent à 1 258 M€.

Les liquidités atteignent 463 M€.



En 2020, le portefeuille d'investissements présente une structure de risque de Marché en hausse de 100 M€ :

- La hausse du risque actions (33 M€) traduit la forte remontée des marchés dans un contexte de forte volatilité.
- Le risque de spread se maintient autour de 284 M€.
- La composante immobilière est stable et représente 156 M€.
- Les risques de change et de contrepartie sont accessoires.
- Le risque de concentration est de 28 M€ et provient pour l'essentiel de l'immeuble Bienfaisance.



D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I
- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :
 - Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
 - Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
 - Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles
- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de la SGAPS, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

Les institutions membres de la SGAPS utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'imposition utilisé

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2020 est de 25,83 % (soit un taux de 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%) tout comme fin 2019. Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2021 : 25% et contribution sociale de 3,3%

2022 : 25% et contribution sociale de 3,3%

2023 et suivants : 25% et contribution sociale de 3,3%

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Nous avons limité cet horizon à 5 ans.

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfiques imposables futurs. Ces prévisions de bénéfiques imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2).

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc représentent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans).

La SGAPS n'utilise pas en 2020 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs. La SGAPS présente des situations d'imposition différée différentes selon les cantons :

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Différences temporaires	16,0	-13,3	2,7
Écarts de réévaluation fiscale	27,3	-9,6	17,7

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Déficits fiscaux reportables	10,5	-10,5	0,0
Retraitements S2	-61,2	23,3	-37,9
TOTAL	-7,4	-10,1	-17,5

L'actif général de la SGAPS constate au bilan prudentiel de l'exercice 2020, un montant d'imposition différée passive de -17,5 M€.

Retraite supplémentaire en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Différences temporaires	7,4	-7,4	0,0
Écarts de réévaluation fiscale	5,3	-5,3	0,0
Retraitements S2	-7,8	-7,8	0,0
TOTAL	4,9	-4,9	0,0

Le canton Retraite supplémentaire présente un montant calculé d'imposition différée active de 0,0 M€ au 31/12/2020.

Au global, le montant net d'imposition différée passive de la SGAPS est de -17,5 M€.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

Les calculs de la solvabilité de la SGAPS étant réalisés sur la base de la première méthode (consolidation comptable), en l'absence de réassurance intra-groupe, les provisions techniques sont égales à la somme des provisions techniques des 3 institutions de prévoyance, à laquelle est réintégrée la PPE de CCPMA PRÉVOYANCE (l'intégration de la PPE aux fonds propres n'étant pas possible au niveau GROUPE).

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de la SGAPS sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

→ Vie :

- 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ;
- 32 - Autre assurance vie ;
- 36 - Réassurance Vie ;

→ Santé similaire à la vie :

- 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé ;
- 35 - Réassurance santé ;

→ Santé non similaire à la vie :

- 1 - Frais médicaux ;
- 2 - Perte de revenus ;
- 13 - Réassurance proportionnelle : Frais médicaux ;
- 14 - Réassurance proportionnelle : Perte de revenus.

Les tableaux suivants présentent les montants des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2020.

VIE

Provisions	2019	2020	Écart en M€
Provisions Techniques	5 360,1	5 671,9	311,8
Dont Meilleure Estimation (*)	5 185,8	5 512,5	327,8
Dont Marge de Risque	174,3	159,4	-15,0

(*) Dont réintégration de la PPE admissible d'un montant de 247,0 M€.

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Écart en M€
Provisions Techniques	340,3	337,6	-2,6
Dont Meilleure Estimation	326,6	327,1	0,5
Dont Marge de Risque	13,6	10,5	-3,1

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Écart en M€
Provisions Techniques	424,8	472,9	48,2
Dont Meilleure Estimation	409,1	456,2	47,1
Dont Marge de Risque	15,7	16,7	1,0

TOTAL

Provisions	2019	2020	Écart en M€
Provisions Techniques	6 125,1	6 482,4	357,3
Dont Meilleure Estimation	5 921,5	6 295,8	374,2
Dont Marge de Risque	203,6	186,6	-17,0

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques de la SGAPS s'élevaient à 6 482,4 M€ au 31/12/2020, en progression de +357,3 M€.

Elles sont représentées à 88% par les provisions techniques vie, tandis que la santé non similaire à la vie et la santé similaire à la vie pèsent respectivement 7% et 5%.

Par ailleurs, la répartition par institution est la suivante : 72% CCPMA PRÉVOYANCE, 24% CPCEA, 4% AGRI PRÉVOYANCE. Cette répartition est stable par rapport à 2019.

Les provisions en meilleure estimation s'établissent à 6 295,8 M€, en hausse de 374,3 M€. Cette hausse est globale pour les 3 institutions et s'explique comme suit:

- la baisse de la courbe des taux au 31/12/2020 ;
- La hausse de la volatilité des marchés financiers ayant pour effet de surenchérir les coûts des options et garanties financières ;
- la hausse des provisions sociales, notamment au niveau des garanties santé non similaire à la vie (Lob 2 essentiellement) et des garanties vie des contrats Prévoyance (Lob 30 et 32).

La marge de risque s'établit à 186,6 M€ et représente 2,9% des provisions techniques en 2020, soit une proportion légèrement moindre à celle des exercices précédents. La marge de risque pour la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE diminue (-17,0 M€ soit -8,4%) du fait du changement de méthode de calcul de la marge de risque (passage de la méthode 3 à la méthode 2 défini dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015).

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées en réassurance s'élèvent à 0,1 M€ pour AGRI PRÉVOYANCE et 12,0 M€ pour CCPMA PRÉVOYANCE (il n'y a pas de provisions cédées en réassurance pour CPCEA), soit 0,2% des provisions en meilleure estimation brutes de réassurance.

La cession en réassurance est négociée exclusivement au niveau des entités solos.

Ces entités solos sont réassurées par trois acteurs (HANNOVER RE, SCOR GLOBAL LIFE et COVEA COOPERATIONS) par des traités annuels en excédent de sinistre par tête et catastrophe (pour CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE) et en Stop-Loss (pour AGRI PRÉVOYANCE).

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2021 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2020.

Pour ce faire, il pourra s'avérer nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier, ...

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. En synthèse, la meilleure estimation est basée sur les mêmes flux de prestations que la provision sociale rectifiés :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - ⊖ taux technique constant en norme sociale ;
 - ⊖ courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

A noter que pour la population des actifs et radiés de CCPMA RS, la provision sociale correspond au cumul des droits acquis au 31/12/2020, sans détermination de flux de prestations, et nécessite donc un traitement particulier.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2019. Il est basé en partie sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2019. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PB)	2019	2020	Evolution	Evolution en %
Sous total Vie	4 591,8	4 859,2	267,3	5,8%
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)	4 525,9	4 786,5	260,6	
32 Autre assurance vie	65,9	72,7	6,8	
Sous total Santé similaire à la vie	311,0	306,9	-4,1	-1,3%
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	311,0	306,9	-4,1	
Sous total Santé non similaire à la vie	426,2	479,5	53,4	12,5%
1 Frais médicaux	70,7	76,8	6,1	
2 Perte de revenus	355,5	402,7	47,2	
TOTAL Général	5 329,0	5 645,5	316,6	5,9%

(*) Provisions comptables au titre de la taxe covid 2020 et 2021 et des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1.

Au global, les provisions sociales d'AGRICAPRÉVOYANCE s'élèvent au 31/12/2020 à 5 645,5 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de +316,6 M€, soit +5,9%, majoritairement expliquée par l'évolution des provisions Vie (engagements liés à la retraite supplémentaire et au décès) et Pertes de revenus liées à la prévoyance.

La répartition des provisions par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 86,1% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 5,4% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 8,5% des provisions totales

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Les provisions des régimes de retraite supplémentaire représentent 82% des provisions totales d'AGRICAPRÉVOYANCE, soit un montant total de 4 634,1 M€ au 31/12/2020.

Le développement des provisions des régimes de retraite supplémentaires se poursuit. Ceci s'explique principalement par les nouvelles cotisations des actifs et les revalorisations de leurs droits.

PRÉVOYANCE

Les provisions prévoyance représentent 18% des provisions totales d'AGRICAPRÉVOYANCE (1 011,4 M€ à fin 2020) et progressent de 61,7 M€ sur l'exercice.

L'évolution globale des provisions est essentiellement expliquée par la hausse des engagements sur l'incapacité et l'invalidité en attente (+40,3M€), sur les charges sociales patronales (+12,1M€) liés à l'impact de la crise sanitaire sur la sinistralité des contrats ou à des rechargements sur des survénances anciennes sur le risque incapacité.

A cela s'ajoute la hausse des engagements inhérents aux capitaux décès, en relation avec la hausse du nombre de têtes provisionnées et de l'évolution haussière du coût moyen. La hausse du nombre est en lien avec les retards de paiement observés sur la période.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2019, à l'exception des engagements relatifs aux frais de gestion du canton branche 26 de CPCEA qui sont dorénavant portés par l'Actif Général de l'Institution en conformité avec les dispositions réglementaires (Règlement comptable N°2008-06, du 3 avril 2008).

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les engagements relatifs aux frais de placement ;
- Les engagements relatifs aux frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2020, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2020 et des contractualisations réalisées fin 2020.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

La meilleure estimation intègre les frais de gestion des placements évalués en pourcentage de la valeur nette comptable des actifs de placements.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

Pour CPCEA RS :

- Conformément aux évolutions réglementaires relatives aux régimes Branche 26, la totalité des résultats financiers projetés sont affectés à la PTS (Provision Technique Spéciale);
- Dans la continuité des décisions du conseil d'administration et sur la base du règlement, la revalorisation de la valeur du point, et donc des prestations, est égale à l'inflation tant que :
 - ⦿ L'inflation est positive (pas de revalorisation négative) ;
 - ⦿ Les limites réglementaires applicables au ratio $(PTS+PMVL+PTSR)/PMT$ sont respectées ;
 - ⦿ La part des produits financiers affectés à la PTS couvre le coût de la revalorisation.

Pour CCPMA RS et Retraite :

- Conformément aux décisions du conseil d'administration, les taux de participation aux bénéfices utilisés dans la modélisation sont de 90% pour le résultat technique et 85% pour le résultat financier, et ce pour les 2 régimes. Ces taux sont inchangés par rapport aux calculs du 31/12/2019 ;
- Dans la continuité des décisions du conseil d'administration, à chaque pas de projection, l'intégralité des provisions pour participation aux excédents sont distribuées sous forme de revalorisation au régime CCPMA RS.

Pour les garanties prévoyance-santé :

- Par référence aux décisions passées du Conseil d'administration, il a été décidé de retenir l'inflation (et sa prévision en risque neutre) comme hypothèse de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Les futures décisions de gestion relatives aux actifs pour les régimes de retraite supplémentaire sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

Pour l'ensemble des risques, les flux obtenus sont ensuite actualisés avec la courbe des taux EIOPA.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, générateur de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Jeux de scénarios économiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2020. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La courbe des taux 2020 est plus basse que la courbe 2019, la baisse moyenne étant de 0,44% sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations. Pour les calculs au 31/12/2020, l'inflation projetée est plus basse d'environ 0,3%. A l'horizon 60 ans, l'inflation long terme tend vers 2,1%.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation des régimes de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisée au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2021 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2020, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2020 et des contractualisations réalisées fin 2020.

Par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2019 relatives à l'année d'assurance 2020, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

En Santé / Prévoyance, les taux de frais retenus sont globalement en hausse par rapport au 31/12/2019.

En revanche, les taux de frais en retraite diminuent, du fait notamment du retraitement de frais exceptionnels et de coûts de projets non récurrents sur les portefeuilles retraite CCPMA RS et CCPMA Retraite.

Les taux de frais de gestion des placements pour les régime de retraite supplémentaire sont en légère baisse par rapport à 2020.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2019.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Ligne d'activité	2019	2020	Écart en M€
1 – Frais médicaux	66,0	67,1	1,1
2 – Perte de revenus	324,0	369,7	45,7
13 - Réassurance Frais Médicaux	0,1	0,0	-0,1
14 - Réassurance Perte de revenus	19,0	19,5	0,4
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	127,8	149,2	21,4
32 – Autre assurance vie	56,2	65,0	8,8

Ligne d'activité	2019	2020	Écart en M€
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	326,6	327,1	0,5
35 – Réassurance Santé	0,0	0,0	0,0
36 – Réassurance Vie	12,5	13,6	1,1
Sous total prévoyance santé	932,2	1 011,1	79,0
30 - Assurance vie avec PB - CCPMA RS + Retraite (*)	3 707,2	3 920,8	213,6
30 - Assurance vie avec PB - CPCEA RS	1 282,1	1 363,9	81,8
Sous total retraite	4 989,3	5 284,7	295,4
TOTAL	5 921,5	6 295,8	374,3

(*) Dont réintégration de la PPE admissible d'un montant de 247,0 M€.

La meilleure estimation de la SGAPS s'élève à 6 295,8 M€ au 31/12/2020 en progression de + 374,3 M€.

Les provisions en meilleure estimation des régimes de retraite supplémentaire représentent 84% du total. Les lignes d'activités pertes de revenus et rentes découlant de contrat non-vie relatifs à l'assurance santé représentent 11% de la meilleure estimation globale.

La hausse des régimes de retraite supplémentaire est liée à la baisse de la courbe des taux, aux évolutions de modèles et aux évolutions des portefeuilles d'actif et de passif.

La hausse pour le Lob 2 est directement liée à l'augmentation de sinistralité des garanties incapacité et invalidité non connue, charges sociales patronales liées à la hausse de la fréquence de sinistre du fait de la crise sanitaire COVID-19 pour les contrats à franchises courtes ou à des rechargements de survenances très anciennes pour les contrats à franchises longues (>90 jours).

Notons enfin, la hausse de la provision de meilleure estimation des garanties Vie des contrats prévoyance, répertoriées dans les Lob 30 et 32, en lien avec l'évolution des provisions sociales.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2020 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie (hors RS)	Santé SLT	Santé non SLT	Retraite supplémentaire	Total
Provisions techniques en norme sociale	225,0	306,9	479,5	4 634,1	5 645,5
Meilleure estimation	227,8	327,1	456,2	5 284,7	6 295,8
Écart	2,8	20,2	-23,2	650,6	650,3

Au global de l'institution, les provisions en norme sociale s'élèvent à 5 645,5 M€ contre 6 295,8 M€ pour la meilleure estimation, soit un écart de 650,3 M€.

Cet écart est dû principalement aux régimes de retraite supplémentaire pour lesquels la provision en meilleure estimation est supérieure à la provision sociale, ce qui s'explique par :

- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures et de la totalité des frais, en particulier les frais de gestion des placements, dans la meilleure estimation ;
- Partiellement compensée par l'excédent de PTS sur PMT pour CPCEA RS et l'impact de l'actualisation sur CCPMA RS.

Pour les garanties prévoyance-santé, les provisions sociales au 31/12/2020 sont supérieures aux provisions de meilleures estimations de 0,3 M€.

Cet écart résulte :

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

- de l'exclusion de la PRC dans la meilleure estimation justifiée par l'étude de la frontière des contrats, du moindre coût des prestations garanties pour la modélisation des flux de prestation garantie,
- compensée pour partie par le coût de l'actualisation, le transfert de frais de gestion du canton branche 26 de CPCEA vers l'actif général et les prestations discrétionnaires futures.

La provision pour primes futures demeure négative et permet également de maintenir un écart positif entre les provisions techniques en norme sociale et les provisions de meilleure estimation.

D.2.c Marge de Risque

Les calculs de la solvabilité de la SGAPS étant réalisés sur la base de la première méthode (consolidation comptable), la marge de risque est égale à la somme des marges de risque des 3 institutions de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la marge de risque relative à la SGAPS.

En M€	2019	2020	Écart
Marge de risque	203,6	186,6	-17,0
dont AGRI PRÉVOYANCE	22,0	16,0	-6,0
dont CCPMA PRÉVOYANCE	127,3	104,1	-23,1
dont CPCEA - Actif général	8,0	4,6	-3,4
dont CPCEA - Canton Retraite	46,4	62,0	15,5

La marge de risque de la SGAPS s'élève à 186,6 M€ au 31/12/2020 en diminution de 17,0 M€ par rapport à l'exercice précédent. Elle représente 2,9% des provisions techniques.

Ces évolutions sont principalement dues au changement de méthode de calcul de la marge de risque (passage de la méthode 3 à la méthode 2 défini dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015).

La répartition de la marge de risque entre les différentes institutions évolue légèrement par rapport à 2019 (augmentation de la part du canton Retraite de CPCEA du fait de la prise en compte plus précise de la durée du passif dans la nouvelle méthode de calcul), avec toutefois toujours une forte prépondérance de CCPMA PRÉVOYANCE.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

Les 3 institutions de la SGAPS ne recourent qu'à la seule correction pour volatilité.

La correction pour volatilité a un impact très faible sur les taux en 2020 :

- impact moyen de 0,07% sur l'horizon de projection des flux de prévoyance-santé;
- impact moyen de 0,07% sur l'horizon de projection des flux de retraite supplémentaire.

Son impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

en M€	Avec Correction pour volatilité	Sans Correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité mise à 0
Provisions techniques brutes de réassurance	6 482,4	6 515,5	33,1
Fonds propres de base	1 307,6	1 281,1	-26,4

en M€	Avec Correction pour volatilité	Sans Correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité mise à 0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 307,6	1 281,1	-26,4
Capital de solvabilité requis	697,8	714,6	16,9
Taux de couverture du SCR	1,9	1,8	-0,1

L'impact de la correction pour volatilité est limité sur la solvabilité de la SGAPS, la perte de -0,1 point sur le ratio de solvabilité étant expliquée par :

- La baisse des fonds propres éligibles, résultant de la hausse des provisions techniques ;
- La hausse du capital de solvabilité requis du fait d'une moindre absorption par les provisions techniques et l'impôt différé qui compense la baisse du BSCR.

La SGAPS resterait solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

Les institutions membres de la SGAPS sont aussi membres du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2020	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2020
Fonds d'établissement constitué	1,2			1,2
Sous-total Fonds initial	1,2	0	0	1,2
Autres réserves	1 031,4	6,1	7	1 044,5
Résultat de l'exercice	6,1	-6,1	11,9	11,9
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	266,0		1,4	267,4
Ajustements IDA+/IDP-	-4,2		-13,3	-17,5
Fonds propres prudentiels	1 300,5			1 307,6

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de la SGAPS dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a Fonds propres de base

Les fonds propres de base de la SGAPS représentent au 31/12/2020 un total de 1307,6 M€ répartis de la manière suivante :

- Fonds initial correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit 1,2 M€.
- Réserve de réconciliation pour un total de 1 323,8 M€ avec des éléments provenant de la combinaison des comptes à hauteur de 1 047,9 M€ et des ajustements de 267,4 M€ liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- Impôts différés passifs pour un total de -17,5 M€

Les fonds propres de la SGAPS sont entièrement disponibles.

Ils sont classés en TIER :

- -TIER 1 : 1 295,6M€
- -TIER 2 : 0
- -TIER 3 : 11,9 M€

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de la SGAPS enregistrent un total de 1 307,6 M€ fin 2020 en hausse de 7,0 M€, soit +5,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2020, les fonds propres de base de l'institution sont renforcés par le résultat combiné de l'exercice pour un montant de 11,9 M€.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une augmentation des fonds propres de 1,4 M€ avec une contribution positive des placements à l'actif net de 42,0 M€ et une contribution négative des provisions à l'actif net de 40,5 M€. L'analyse détaillée est vue plus bas.

Enfin, la variation de l'imposition différée dégrade les fonds propres de 13,3 M€ (voir commentaires sur imposition différée passive)

Cette évolution s'explique par une augmentation de l'imposition différée passive globale des activités, consécutive aux retraitements pour passer de S1 à S2.

Les placements enregistrent une hausse de 4,0 % des retraitements en valeurs de marché de 42,1 M€ d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : l'immobilier et les participations avec des retraitements favorables pour 48,7 M€, les obligations pour 36,0 M€ dans le contexte de taux bas, les OPCVM avec -46,1 M€.

En raison de l'évolution de la courbe des taux, les provisions affichent une hausse des retraitements en valeurs prudentielles de 40,5 M€ d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions vie en meilleure estimation de 61,4 M€, principalement imputable à l'activité de retraite supplémentaire.

AJUSTEMENTS LIEES AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2019	Variation	Retraitement pour passer de S1 à S2 au 21/12/2020
Immobilier & Participations	287,0	48,7	335,6
Actions	5,3	3,6	8,9
Obligations	506,9	36,0	542,9
OPCVM	265,3	-46,1	219,2
Placements	1 064,5	42,0	1 106,5
Provisions non vie	4,7	16,5	21,2
Marge de risque provisions non vie	-15,7	-1,0	-16,7
Provisions vie	-609,6	-61,6	-671,2
Marge de risque provisions vie	-178,0	5,6	-172,4
Provisions	-798,6	-40,5	-839,1
TOTAL	266,0	1,4	267,4

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2020, les projections de résultat de la SGAPS sur la période 2021-2024 laissent envisager dans le scénario médian, des résultats sociaux fluctuant entre 23 M€ et 36 M€ et qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de la SGAPS sont intégralement disponibles. Les fonds propres éligibles représentent donc 1 307,6 M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le calcul du SCR est fait selon la formule standard avec les paramètres associés. Aucun paramètre propre aux institutions n'est utilisé. Aucun capital supplémentaire n'est appliqué au SCR.

Au niveau de la SGAPS, le SCR se décompose de la façon suivante :

$$SCR = SCR\ NCL + SCR\ OFS + SCR\ Résiduel + SCR\ Diversifié$$

Avec :

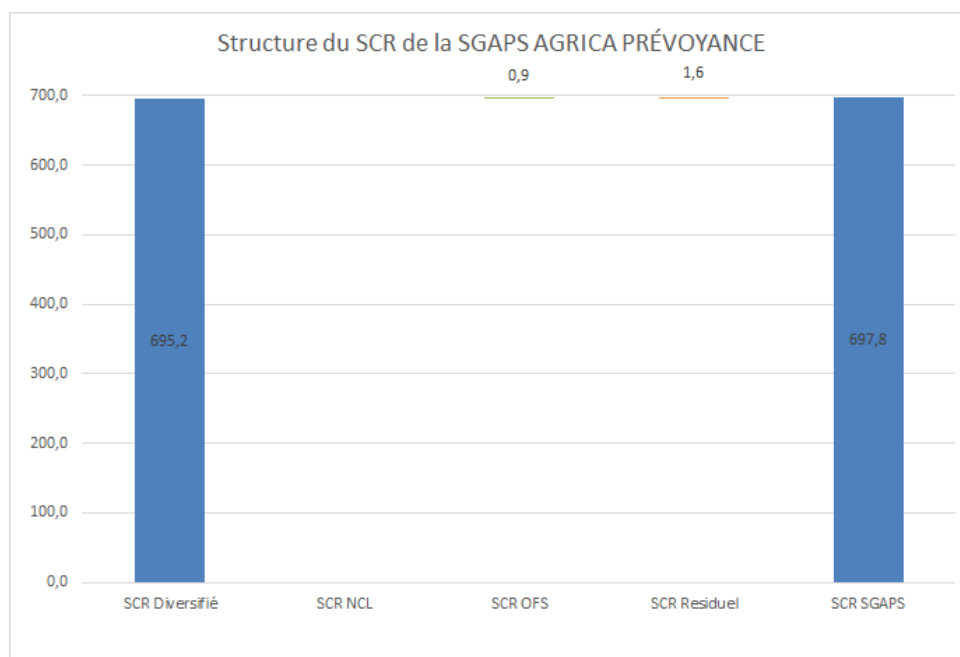
- **SCR Diversifié** : SCR des institutions solos, retraité des transactions intra-groupes, des participations financières et non financières
- **SCR NCL** : SCR au titre des participations non contrôlées (non applicable à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE)
- **SCR OFS** : SCR des participations financières (AGRICA EPARGNE)
- **SCR Résiduel** : SCR relatif aux entreprises de service de type XLOG ou INSPIRE

En application de la méthode retenue pour les calculs de la solvabilité de la SGAPS (1^{ère} méthode), le SCR diversifié correspond au SCR calculé selon la formule standard sur la base des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE correspond aux trois Institutions de prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE, AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA ainsi qu'aux filiales informatiques, immobilières et financières des institutions.

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Le graphe ci-dessous présente la structure du SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au 31/12/2020 :



Le SCR de la SGAPS, évalué à 697,8 M€ au 31/12/2020, est porté à plus de 99% par le SCR diversifié des 3 institutions de prévoyance pour un montant de 695,2 M€, expliqué à 83% par l'actif général et à 17% par le canton retraite supplémentaire branche 26 de CPCEA.

L'impact des filiales est marginal : leur part est de 0,9 M€ pour les participations financières et 1,6 M€ pour les participations dans des entreprises de service, ce qui représente moins de 1% du montant global.

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du SCR de la SGAPS au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019 :

En M€	2019	2020	Écart en M€
SCR - Périmètre Diversifié	544,5	695,2	150,8
SCR Actif général	444,8	577,9	133,0
SCR Canton Retraite	99,6	117,4	17,7
SCR - Périmètre Participations Non Contrôlées	s.o.	s.o.	s.o.
SCR - Périmètre Participations Financières	0,7	0,9	0,1
SCR - Périmètre Participations Entreprises de Service	1,5	1,6	0,1
Capital de Solvabilité Requis SGAPS	546,7	697,8	151,0

Le SCR d'AGRICA PRÉVOYANCE s'établit à 697,8 M€ au 31/12/2020, en hausse de 151,0 M€ (+27,6%) par rapport au 31/12/2019. Le SCR diversifié explique l'évolution du SCR global. Il atteint 695,2 M€ en 2020 et se décompose comme suit :

- Le SCR de l'actif général (hors branche 26) qui s'élève à 577,9 M€, en hausse de 133,0 M€ par rapport à 2019 ;
- Le SCR de la branche 26 qui s'établit à 117,4 M€ cette année, soit une hausse de 17,7 M€.

La hausse du SCR de l'actif général (+ 133 M€) s'explique par :

- Une moindre capacité d'absorption des chocs, dans un contexte de taux d'intérêts pénalisant pour les régimes de retraite, conduisant à une hausse du SCR (+ 160,7 M€) ;
- En partie compensée par la diminution du BSCR (- 22,4 M€), principalement liée à la réduction du risque de souscription en Vie et d'un meilleur ajustement des impôts différés (- 7,7 M€).

L'augmentation du SCR de 17,7 M€ sur le canton de retraite Branche 26 s'explique principalement en 2020 par la diminution de l'ajustement par les provisions techniques, conduisant à une hausse du SCR (+ 24,4 M€).

Effets de diversification

La somme des SCR solo est diminuée des retraitements liés aux participations (financières et non financières) et des effets de diversification liés à la consolidation de la SGAPS.

Il est à noter que, par ailleurs, les retraitements liés à l'annulation des relations intra-groupes ainsi que les retraitements liés aux écarts de valorisation sont nuls.

Le montant total des écarts entre la somme des SCR Solo et le SCR diversifié est de 25,3 M€ en 2020, en baisse de -1,3 M€ par rapport à 2019.

Le retraitement des participations a un impact mineur et l'écart provient essentiellement des effets de diversification entre les risques.

E.2.b Capital de solvabilité requis – Canton retraite supplémentaire

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis du canton retraite supplémentaire après retraitement des participations au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Écart en M€
Risque de contrepartie	7,2	7,6	0,4
Risque de marché	230,5	232,8	2,3
Risque de souscription en Vie	84,7	66,5	-18,2
Risque de souscription en Santé	s.o.	s.o.	s.o.
Impact des matrices de corrélation	-55,5	-47,0	8,4
Capital de solvabilité requis de base	266,9	259,9	-7,0

En M€	2019	2020	Écart en M€
Risque opérationnel	5,8	6,1	0,4
Ajustement au titre des provisions techniques	-173,1	-148,7	24,4
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis	99,6	117,4	17,7

Le SCR du canton Retraite intégrant le retraitement des participations s'élève à 117,4 M€ en 2020, en hausse de 17,7 M€ par rapport à 2019.

Le SCR de marché représente 90% du capital de solvabilité de base (BSCR). Le SCR de souscription vie représente le 2^{ème} risque du canton à 26%, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.

La hausse du SCR s'explique principalement par la diminution de l'ajustement par les provisions techniques (- 24,4 M€) en lien avec la baisse des taux et des prestations discrétionnaires futures.

E.2.c Capital de solvabilité requis – Actif général (hors CPCEA RS)

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Écart en M€
Risque de contrepartie	75,1	78,6	3,5
Risque de marché	737,9	788,4	50,5
Risque de souscription en Vie	264,2	98,1	-166,1
Risque de souscription en Santé	199,2	214,1	14,8
Impact des matrices de corrélation	-326,7	-251,8	74,9
Capital de solvabilité requis de base	949,8	927,4	-22,4
Risque opérationnel	31,3	33,8	2,5
Ajustement au titre des provisions techniques	-527,2	-366,5	160,7
Ajustement au titre des impôts différés	-9,1	-16,8	-7,7
Capital de solvabilité requis	448,8	577,9	133,0

Le SCR diversifié de l'actif général s'établit à 577,9 M€ au 31/12/2020, en hausse de 133,0 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des ajustements par les provisions techniques.

Le BSCR est évalué à 927,4 M€ au 31/12/2020, en baisse de 22,4 M€ par rapport à 2019. Cette baisse est principalement portée par le risque de souscription vie (- 166,1 M€) partiellement compensée par la hausse du risque de marché (+ 50,5) :

- L'augmentation du risque de marché résulte d'une hausse du volume de la poche action (liée à la fois à un effet volume et à un effet marché) ;
- La diminution du risque de souscription vie résulte quant à elle d'une diminution du risque de rachat massif lié à un effet actualisation avec une courbe des taux plus basse et à la revue du choc de rachat sur le périmètre CCPMA PRÉVOYANCE quis'applique indépendamment de l'âge des assurés.

La dégradation de l'absorption par les provisions techniques (- 160,7 M€) résulte d'un écart moins important entre les prestations discrétionnaires distribuées en cas de chocs de marchés et celles distribuées dans le scénario central.

L'augmentation de l'absorption par l'impôt différé (+ 7,7 M€) résulte d'une augmentation plus forte des plus-values de l'actif que des plus-values du passif.

Décomposition du SCR diversifié en regard des SCR solos (périmètre hors branche 26)

Le tableau ci-dessous présente le SCR diversifié de l'actif général, le montant des SCR des entités solos et le poids des solos dans le SCR diversifié ainsi que leurs évolutions par rapport à 2019.

SCR diversifié (en M€)	2019	2020	Ecart en M€
AGRI PRÉVOYANCE	73,6	84,0	10,3
CPCEA hors branche 26	57,7	60,3	2,6
CCPMA PRÉVOYANCE	339,6	458,2	118,6
Effets de diversification	-26,1	-24,6	1,5
Total	444,8	577,9	133,0

Au 31/12/2020, le SCR diversifié hors Branche 26 est porté principalement par CCPMA PRÉVOYANCE puis AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

La hausse de 133,0 M€ du SCR Diversifié de l'actif général entre 2019 et 2020 provient quasi-exclusivement de la hausse de 118,6 M€ du portefeuille CCPMA PRÉVOYANCE. Les SCR des deux autres entités sont également en augmentation, mais moins forte que celle du SCR Solo de CCPMA PRÉVOYANCE.

Il en résulte que le poids des SCR des entités AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA hors branche 26 diminue tandis que celui de CCPMA PRÉVOYANCE s'accroît.

E.2.d Minimum de capital requis

En application de l'article 230 de la directive, le SCR de la SGAPS doit être supérieur ou égal à la somme des MCR des institutions de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente cette somme :

En M€	2019	2020	Ecart en M€
AGRI PRÉVOYANCE	29,9	32,2	2,3
CPCEA	41,3	45,1	3,7
CCPMA PRÉVOYANCE	125,7	175,8	50,1
Total	197,0	253,1	56,1

Ainsi, le MCR de la SGAPS doit au minimum être égal à 253,1 M€ en 2020, cette somme étant en hausse de 56,1 M€ par rapport à 2019.

Cette évolution est portée par la hausse des MCR des 3 institutions, CCPMA PRÉVOYANCE représentant 69% de la somme.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture du SCR et du minimum de SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2019 :

Fonds propres de base	1 300,5	1 307,6	7,1
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 294,4	1 307,6	13,2
SCR	546,7	697,8	151,0
Taux de couverture du SCR	2,4	1,9	-0,5
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de SCR	1 294,4	1 307,6	13,2
MCR	197,0	253,1	56,1
Taux de couverture du minimum de SCR	6,6	5,2	-1,4

L'institution respecte le minimum de capital de solvabilité requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR diminue de 0,5 points en 2020, pour atteindre 1,9.

Cette évolution s'explique par une hausse significative du SCR, les fonds propres augmentant légèrement.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,000	17000,000
Deferred tax assets	R0040	0,000	17076088,000
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	7175594804,350	6069049387,440
Property (other than for own use)	R0080	312999000,010	102350303,930
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	436457183,040	311535034,860
Equities	R0100	16511859,080	7644202,660
Equities - listed	R0110	11168160,000	
Equities - unlisted	R0120	5343699,080	7644202,660
Bonds	R0130	4215737125,820	3672838003,230
Government Bonds	R0140	1392554759,160	1151514599,890
Corporate Bonds	R0150	2823182366,660	2521323403,340
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	2120839604,740	1901631811,100
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	72749992,740	72749992,740
Other investments	R0210	300038,920	300038,920
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	12115837,900	14192621,290
Non-life and health similar to non-life	R0280	7753243,230	9796814,090
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	7753243,230	9796814,090
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4362594,670	4395807,200
Health similar to life	R0320	2450061,560	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1912533,110	4395807,200
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	232378803,780	232378803,780
Reinsurance receivables	R0370	8748643,840	8748643,840
Receivables (trade, not insurance)	R0380	127137814,310	127137814,310
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	390770215,010	390770215,010
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	7946746119,190	6859370573,670
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	472914880,170	479509730,060
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	472914880,170	479509730,060
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	456244980,100	
Risk margin	R0590	16669900,070	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	6009525141,210	5166017375,590
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	337634888,890	306867192,000
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	327091461,460	
Risk margin	R0640	10543427,430	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	5671890252,320	4859150183,590
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	5512511063,620	
Risk margin	R0680	159379188,700	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	361578,430	361578,430
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	17517500,000	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	13244686,860	13244686,860
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	27208356,100	27208356,100
Reinsurance payables	R0830	1609995,070	1609995,070
Payables (trade, not insurance)	R0840	96813943,770	96813943,770
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	6639196081,610	5784765665,880
Excess of assets over liabilities	R1000	1307550037,580	1074604907,790

S.22.01.04

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.04.01

Impact of long term guarantees and transitional measures

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	6482440021,380	6482440021,380		6482440021,380		6512532015,663	30091994,283	6512532015,663		30091994,283
Basic own funds	R0020	1307550037,580	1307550037,580		1307550037,580		1283418299,944	-24131737,636	1283418299,944		-24131737,636
Excess of assets over liabilities	R0030	1307550037,580	1307550037,580		1307550037,580		1283418299,944	-24131737,636	1283418299,944		-24131737,636
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000	0,000		0,000
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	1307550037,580	1307550037,580		1307550037,580		1283418299,944	-24131737,636	1283418299,944		-24131737,636
Tier 1	R0060	1307550037,580	1307550037,580		1307550037,580		1283418299,944	-24131737,636	1283418299,944		-24131737,636
Tier 2	R0070	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000	0,000		0,000
Tier 3	R0080	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000	0,000		0,000
Solvency Capital Requirement	R0090	697751671,084	697751671,084		697751671,084		714439310,683	16687639,599	714439310,683		16687639,599

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2020

S.23.01.04

Own funds

S.23.01.04.01

Own funds

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,000	0,000		0,000	
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,000	0,000		0,000	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	1143367,620	1143367,620		0,000	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060					
Surplus funds	R0070	0,000	0,000			
Non-available surplus funds at group level	R0080	0,000	0,000			
Preference shares	R0090	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available preference shares at group level	R0100					
Share premium account related to preference shares	R0110	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120					
Reconciliation reserve	R0130	1306406669,960	1306406669,960			
Subordinated liabilities	R0140	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,000				0,000
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	0,000				0,000
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200					
Non-available minority interests at group level	R0210					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,000				
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230					
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250					
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260					
Total of non-available own fund items	R0270	0,000	0,000			0,000
Total deductions	R0280	0,000	0,000			0,000
Total basic own funds after deductions	R0290	1307550037,580	1307550037,580	0,000	0,000	0,000
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Non available ancillary own funds at group level	R0380					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410					
Institutions for occupational retirement provision	R0420					
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430					
Total own funds of other financial sectors	R0440					
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	1307550037,580	1307550037,580	0,000	0,000	0,000
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	1307550037,580	1307550037,580	0,000	0,000	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	1307550037,580	1307550037,580	0,000	0,000	0,000
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1307550037,580	1307550037,580	0,000	0,000	
Consolidated Group SCR	R0590	697751671,084				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	253085484,787				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	187,39%				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	516,64%				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	1307550037,580	1307550037,580	0,000	0,000	0,000
SCR for entities included with D&A method	R0670	0,000				
Group SCR	R0680	697751671,084				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	187,39%				

S.23.01.04.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1307550037,580
Own shares (included as assets on the balance sheet)	R0710	
Forseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	1143367,620
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,000
Other non available own funds	R0750	
Reconciliation reserve	R0760	1306406669,960
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	17124366,810
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	10653322,570
Total EPIFP	R0790	27777689,380

S.25.01.04

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula

S.25.01.04.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	513090241,936	1021198883,698	6038201,186
Counterparty default risk	R0020	86213574,237	86213574,237	509768,386
Life underwriting risk	R0030	96950953,542	164658731,475	973603,246
Health underwriting risk	R0040	201970720,271	214063605,262	1265727,113
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-233118893,485	-305219511,499	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	665106596,501	1180915283,173	

S.25.01.04.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	6982581,138
Operational risk	R0130	39965560,766
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-515808686,672
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-16814903,277
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,000
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	695239835,128
Capital add-ons already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	697751671,084
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	594666465,446
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	117388272,959
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	966763253,193
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	253085484,787
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	862103,000
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	862103,000
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	0,000
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	0,000
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	0,000
Capital requirement for residual undertakings	R0550	1649732,956
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	697751671,084

S.25.01.04

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.04.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.04.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-ons already set	R0210	
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Ranking criteria (in the group currency)										Criteria of influence							Inclusion in the scope		Group solvency
							Total Balance Sheet (for reinsurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance	Accounting standard	% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking		
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		
SC/INSPIRE	FRANCE	INSPIRE	99 - Other		2 - Non-mutual									0,00	2 - Local GAAP	62,50%	62,50%	62,50%		2 - Significant	62,50%	1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
SC/LES ABIES	FRANCE	SARL LES ABIES	99 - Other		2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
SC/LES ARMILLES	FRANCE	SARL LES ARMILLES	99 - Other		2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	1	1	0,999		1 - Dominant		1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
SC/SC_SAS_CPEEA1	FRANCE	SAS CPEEA 1	3 - Institution for occupational retirement provision	Société anonyme	2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
SC/SAS AGRICA EPARGNE	FRANCE	SAS AGRICA EPARGNE	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			4 - Method 1: Sectoral rules	
SC/SC_SAS_APS	FRANCE	SAS AGRICA PREVOYANCE SERVICES	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
SC/SAS 35 BOETIE	FRANCE	SAS 35 BOETIE	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
SC/XLOG	FRANCE	XLOG	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual									0	2 - Local GAAP	0,4625	0,4625	0,4625		2 - Significant	0,4625	1 - Included in the scope			3 - Method 1: Adjusted equity method	
LEI/969500HV59T86MS0WY16	FRANCE	CCPMA PREVOYANCE	4 - Composite undertaking			Autorité de Contrôle Prudenciel et Résolution	5616048855			352052662,2			-81454545,94	26814395,83	22660726,42	2 - Local GAAP						1 - Included in the scope			1 - Method 1: Full consolidation	
LEI/969500E1T6P35NGBV46	FRANCE	AGRI PREVOYANCE	4 - Composite undertaking			Autorité de Contrôle Prudenciel et Résolution	4494383729			149873797,1			-3494558,94	1965794,14	-15093964,34	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695007RX09D1MGLI70	FRANCE	CPEEA	4 - Composite undertaking			Autorité de Contrôle Prudenciel et Résolution	1884392391			96985166,35			-47622411,1	9242626,72	5498010,21	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope			1 - Method 1: Full consolidation

SR.02.01.01

Balance sheet

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00
Deferred tax assets	R0040	0,00	17076088,00
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	5792196769,02	4914140642,45
Property (other than for own use)	R0080	239020000,01	67823524,32
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	335030865,72	244220840,95
Equities	R0100	11521538,20	5104941,78
Equities - listed	R0110	7950000,00	
Equities - unlisted	R0120	3571538,20	5104941,78
Bonds	R0130	3469556667,53	3029751446,83
Government Bonds	R0140	1151023989,05	950256882,84
Corporate Bonds	R0150	2318532678,48	2079494563,99
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1673056132,12	1503228323,13
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	63711526,52	63711526,52
Other investments	R0210	300038,92	300038,92
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	12115837,90	14192621,29
Non-life and health similar to non-life	R0280	7753243,23	9796814,09
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	7753243,23	9796814,09
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4362594,67	4395807,20
Health similar to life	R0320	2450061,56	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1912533,11	4395807,20
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	218423528,33	218423528,33
Reinsurance receivables	R0370	8748643,84	8748643,84
Receivables (trade, not insurance)	R0380	122130445,43	122130445,43
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	350781960,99	350781960,99
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	6504397185,51	5645510930,33
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	472914880,17	479509730,06
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	472914880,17	479509730,06
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	456244980,10	
Risk margin	R0590	16669900,07	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	4583646622,93	3959531855,99
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	337634888,89	306867192,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	327091461,46	
Risk margin	R0640	10543427,43	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	4246011734,04	3652664663,99
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	4148588815,89	
Risk margin	R0680	97422918,15	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	361578,43	361578,43
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	17517500,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	9753862,15	9753862,15
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	25056278,55	25056278,55
Reinsurance payables	R0830	1609995,07	1609995,07
Payables (trade, not insurance)	R0840	95308510,35	95308510,35
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	5206169227,65	4571131810,60
Excess of assets over liabilities	R1000	1298227957,86	1074379119,73

SR.02.01.01

RFF/MP

Balance sheet

Fund number	20030	CPCEA_RS
-------------	-------	----------

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1383398035,33	1154908744,99
Property (other than for own use)	R0080	73979000,00	34526779,61
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	101426317,32	67314193,91
Equities	R0100	4990320,88	2539260,88
Equities - listed	R0110	3218160,00	
Equities - unlisted	R0120	1772160,88	2539260,88
Bonds	R0130	746180458,29	643086556,40
Government Bonds	R0140	241530770,11	201257717,05
Corporate Bonds	R0150	504649688,18	441828839,35
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	447783472,62	398403487,97
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	9038466,22	9038466,22
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	14034558,86	14034558,86
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	5204384,40	5204384,40
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	39988254,02	39988254,02
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	1442625232,61	1214135942,27
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510		
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1425878518,28	1206485519,60
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1425878518,28	1206485519,60
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1363922247,73	
Risk margin	R0680	61956270,55	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	3490824,71	3490824,71
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	2231360,96	2231360,96
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	1702448,94	1702448,94
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	1433303152,89	1213910154,21
Excess of assets over liabilities	R1000	9322079,72	225788,06

SR.25.01. REMAINING

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	419880289,316	788404114,565
Counterparty default risk	R0020	78578978,088	78578978,088
Life underwriting risk	R0030	59631218,170	98147286,662
Health underwriting risk	R0040	201970720,271	214063605,262
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060	-199222651,052	-251814084,648
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	560838554,794	927379899,930

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	33827910,651
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-366541345,135
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	594666465,446
Net future discretionary benefits	R0460	768973569,048

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

SR.25. REMAINING
Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	
--	-------	--

SR.25.01.01.01
Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010		
Counterparty default risk	R0020		
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060		
Intangible asset risk	R0070		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		

SR.25.01.01.02
Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	
Net future discretionary benefits	R0460	

SR.25.01.01.03
Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

SR.25.01.01.05
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

SR. RFF/MP

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

Fund/Portfolio Number	Z0030	
-----------------------	-------	--

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010		
Counterparty default risk	R0020		
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060		
Intangible asset risk	R0070		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	
Net future discretionary benefits	R0460	

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

SR.25. RFF/MP

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number	Z0030	CPCEA_RS
-----------------------	-------	----------

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	93209952,620	232794769,133
Counterparty default risk	R0020	7634596,148	7634596,148
Life underwriting risk	R0030	37319735,371	66511444,813
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060	-26913661,295	-47018200,191
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	111250622,845	259922609,904

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	6137650,115
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-148671987,059
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	117388272,959
Net future discretionary benefits	R0460	197789684,145

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagric.com